



06.07.2010 - 10:50 Uhr

## **Les Etablissements cantonaux d'assurance tirent le bilan des dommages de l'année 2009 / A la différence des dommages incendie, les dommages éléments naturels tendent à la hausse**

Berne (ots) -

L'assemblée des délégués et l'assemblée générale des organisations communes des 19 Etablissements cantonaux d'assurance ont eu lieu fin juin 2010 dans le canton du Jura. Les chiffres présentés révèlent une évolution positive des dommages incendie en 2009. Ces dommages ont diminué au cours des 50 dernières années, contrairement aux dommages éléments naturels, qui ont atteint 428.5 millions de francs en 2009. Ce montant est le troisième plus élevé dans l'histoire des Etablissements cantonaux d'assurance.

Le changement climatique va à l'avenir favoriser l'apparition de dommages éléments naturels élevés à extrêmes. Par conséquent, les mesures préventives gagnent en importance. Il n'est certes pas possible d'empêcher la survenance d'une catastrophe naturelle, mais des mesures ciblées permettent de limiter considérablement l'ampleur des dommages. C'est à ce niveau qu'interviennent les Etablissements cantonaux d'assurance: en commun avec leur organisation faîtière, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), ils développent des instruments en vue de réduire les dommages éléments naturels.

Outre la réélection du président, Bernhard Fröhlich, l'assemblée des délégués de l'AEAI a élu Markus Feltscher, nouveau directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance des Grisons, au comité directeur. L'assemblée du Pool a élu Peter Blumer, directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville à la présidence du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques. La direction du Pool a par ailleurs été élargie: les trois directeurs Hansueli Leisinger, Etablissement cantonal d'assurance de Glaris, Renato Resegatti, Etablissement cantonal d'assurance de St-Gall, et Alain Rossier, Etablissement cantonal d'assurance de Soleure, vont dorénavant renforcer cet organe. Les membres du conseil d'administration de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) ont été réélus pour un nouveau mandat de quatre ans.

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool)

Les 19 Etablissements cantonaux d'assurance de Suisse assurent obligatoirement et sous monopole les propriétaires immobiliers contre les dommages incendie et les dommages éléments naturels tels que les inondations ou les avalanches. Tous cependant - à l'exception de Zurich - excluent de la couverture les conséquences directes et indirectes d'un tremblement de terre, car en cas d'événement grave, les dommages globaux peuvent être si élevés que l'industrie de l'assurance ne dispose pas des moyens d'indemniser complètement chaque propriétaire immobilier lésé. En 1978, les Etablissements cantonaux d'assurance (sans Zurich) ont de leur propre initiative fondé le «Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques». Avec ce Pool, les 18 Etablissements cantonaux d'assurance tiennent à

disposition, en commun et sur une base volontaire, des fonds permettant d'indemniser au moins partiellement les dommages immobiliers survenant sur leur territoire cantonal à la suite d'un séisme important. Actuellement, ils sont en mesure d'indemniser des dommages sismiques jusqu'à un montant maximal de deux milliards de francs.

Contact:

Peter W. Schneider, directeur UIR/AEAI/Pool  
Tél.: +41/31/320'22'55  
E-Mail: schneider@irv.ch

Rolf Meier, service de presse UIR/AEAI/Pool  
Tél.: +41/31/320'22'82  
E-Mail: meier@vkf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100606660> abgerufen werden.